

30^e ANNÉE

2^e Série : N° 75

15 Juin 1939

Le Sentier

BULLETIN

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE
DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

Paraissant tous les Mois.

M. Salomon, C. C. 133.26, Nantes

Téléphone : 9.48 Quimper

Rédaction et Administration : 12, Place de Brest - Quimper

Abonnement : 10 fr. par an

Quimper
Imprimerie Cornouaillaise
7, rue des Gentilshommes. 7

L'ÉCOLE

11, rue de Sèvres - PARIS

publie pour l'enseignement
du 1^{er} degré
le journal pédagogique

"L'ÉCOLE"

publie pour l'enseignement
du 2^e degré
le journal pédagogique

"COLLÈGE"

Spécimens gratuits sur demande.

Elle organise tous les ans un Concours National de

Devoirs de Vacances

Elle a édité tous les Manuels des classes enfantines, des Cours préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur et classe de fin d'études. Vous trouverez donc chez elle tous les

Manuels du premier degré

Vous y trouverez aussi tous les livres des classes de 6^e, 5^e et 4^e et bon nombre de

Manuels du second degré

La société "l'École" vous fournira aussi

Le matériel scolaire

Les fournitures de bureau, etc.

Demandez ses catalogues, 11, Rue de Sèvres.

Ils vous seront adressés gracieusement.

A Écoles catholiques, livres catholiques

30^e ANNÉE

2^e Série : N° 75

15 Juin 1939

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre

— du Diocèse de Quimper et de Léon —

M. SALOMON, C. C. 133.26 NANTES - TÉL. 9-48

Certificats libres

Je rappelle que pour se présenter au Complémentaire il faut être né en 1926 au plus tard ; pour se présenter au C. Supérieur, être né au moins en 1925. Ceux qui sont nés en 1927 ont été rayés des listes du C. S. Inutile de les présenter le jour de l'examen, même en demandant qu'ils fassent seulement les compositions, sans qu'elles comptent pour l'examen. Nous avons assez de copies à corriger, et par ailleurs il est si facile aux maîtres de donner ces compositions eux-mêmes à leurs élèves ! Il est du reste curieux que certains maîtres ou maîtresses ne comprennent pas tout l'intérêt qu'il y a pour la formation morale et intellectuelle de leurs enfants à ce qu'ils restent plus longtemps à l'école.

Cependant nous sommes, à notre grand regret, quasi obligés de donner dispense d'un an aux candidats inscrits maritimes, à condition que nous ayons l'attestation qu'ils sont bien inscrits maritimes.

Prière à ceux qui sont chargés de dicter les textes de n'y rien changer. Pour le Concours de la Caisse d'Épargne, un des délégués a cru bon de corriger les données d'un problème, remplaçant le mot circonférence par le mot diamètre, supprimant par là une difficulté : il est le seul à l'avoir fait, et les candidats ont perdu 1 point. Le problème disait que la base d'un cylindre avait 1 m 20 de circonférence, ce qui conduisait à donner à ce cylindre une hauteur de 7 m, et c'était alors plutôt un tuyau qu'un tonneau. J'avais mis comme circonférence 7 m. 20, la dactylo a pris mon 7 pour un 1 : il n'y avait qu'à laisser 1 m 20.

Voici l'organisation des Examens Complémentaires et Supérieurs. J'ai créé quelques nouveaux centres pour éviter aux candidats le plus possible de frais. Si quelque

maître préfère un autre centre, d'un accès plus facile, prière de me le signaler tout de suite afin que j'aie le temps de corriger mes listes.

Un ou deux instituteurs ou institutrices seront délégués par centre pour dicter les textes. Quand il y aura deux délégués, le premier cité recevra à temps sous enveloppes cachetées les textes des compositions. Ces enveloppes seront décachetées dans la salle devant les candidats. Auparavant vous aurez distribué les feuilles de copies : 4 à chacun. Quand la distribution est finie, donnez à chaque candidat son numéro d'inscription, et dites à tous d'écrire *immédiatement* ce numéro sur leur feuille, d'écrire leur nom, prénoms, et l'école à laquelle ils appartiennent. Vous prendrez soin de redire les mêmes ordres avant chaque composition et de contrôler.

Quand cette formalité est bien remplie, après avoir récité la prière, dictez les textes dans l'ordre suivant : Rédaction, arithmétique, dictée, questions, sciences. Pour la dictée, dictez les points. N'écrivez aucun mot au tableau, à moins que l'indication contraire ne soit portée sur la feuille du texte. N'écrivez pas les questions au tableau ; pour l'arithmétique inscrivez les textes au tableau, en veillant bien à ce que les élèves prennent exactement les nombres de la donnée.

Recommandez de commencer la copie le plus haut possible, sur la première page, afin que nous n'ayons pas de doubles copies, ce qui est très, très gênant. Si cependant un candidat avait besoin d'une deuxième copie, veillez sérieusement à ce qu'il y mette son nom et son numéro d'inscription.

1 h. 30 pour chaque composition : donc 2 compositions le matin, 2 le soir ; 1/4 d'heure de récréation entre chacune des 2 du matin et de l'après-midi. Commencez à 8 heures et 13 h. 30. Les 4 compositions finies le délégué expédiera les copies de sciences à M. Poupon, Inspecteur diocésain, Ecole libre Immaculée-Conception, place Sanquer, Brest ; celles de math. à M. Le Roy, Inspecteur diocésain, au Likès, Quimper ; celles de rédaction à M. Grill, Inspecteur diocésain, à l'Ecole libre Saint-Joseph, place Daumesnil, Morlaix ; les dictées à M. Salomon, cours normal Saint-Sébastien, Landerneau. Inutile de recommander les envois : ceux-ci doivent être faits immédiatement, par le délégué lui-même.

Chaque délégué devra, dès le matin, demander à chaque maître et maîtresse de recopier sa liste de candidats en y inscrivant : numéros d'inscription, nom, prénoms, nom de l'école et c'est tout, puis tracer 4 colonnes, écrire en haut de chacune dans l'ordre sui-

vant : D.-Q. — Arithm. — Réd. — Sci. C'est cette feuille qui sera retournée aux écoles avec les notes de chaque élève, par les soins de l'Inspection diocésaine.

Le délégué n'oubliera donc pas de joindre ces feuilles à son envoi de copies.

Les droits d'examen sont de 3 fr. 50 pour chaque certificat : aux maîtres et maîtresses de remettre leur somme in globo au délégué qui prélève ses frais de déplacement et expédie le reste à mon compte postal 133.26, bureau de Nantes.

Le délégué est instamment prié de ne pas avoir de distractions.

CERTIFICAT SUPERIEUR

Date de l'examen : 15 Juin.

Voici comment se grouperont les candidats. Dans l'Ecole, imprimée en italique, se rendront les candidats de cette Ecole et des Ecoles qui suivent son nom. Pour les Ecoles de Garçons, je mettrai un G, pour les Ecoles de Filles, rien. Le nombre indique le nombre de candidats de chaque Ecole : ce renseignement servira au Directeur de l'Ecole qui reçoit pour savoir combien de places il doit prévoir pour l'examen.

Audierne G : 10 G. — Brest (Sainte-Anne) : 21, Kerbonne 14. — Immaculée-Conception : 15, Providence 13, Saint-Marc 5. — Carhaix G : 33 G. — Châteaulin G : 31 G, 14 F. — Châteauneuf : 4. — Concarneau : Concarneau : 9 G, 16 F ; Trégunc G : 5. — Le Conquet : 7. — Crozon G : 20 G. — Douarnenez G : 34 G, 10 F. — Guipavas : 10. — Guissény G : 54 G. — Landerneau G : 44 G. — Landerneau (St-Julien) : 30. — Le Calvaire 7, Le Relecq 4. — Landivisiau G : 11 G, 10 F, St-Jacques 1 — Lesneve (N.-D. de Lourdes) : 23, Plounéour-Trez G : 4, F 5. — Morlaix (St-Joseph) G : 27 G. — Pleyben : 7. — Ploudalmézeau : 1 G, 5 F. — Plouescat G : 4 G. — Pont-Croix G : 11 G, 8 F. — Pont-l'Abbé G : 41 G, 10 F. — Quimper (Sainte-Anne) : 24, Saint-Mathieu 5, Kerfeunteun 6 G. — Sainte-Thérèse : 26. — Saint-Pol (Sainte-Anne) : 11, Charité 7. — Rosporden G : 11 G, Elliant 3, Bannalec 11. — Saint-Renan G : 9 G, 6 F. — Quimperlé G : 20 G. — Moëlan G : 5 G, 4 F, Clohars 4 G, Riec 2 G. — Morlaix (N.-D. du Mur) : 16 ; Saint-Melaine, 5 ; Saint-Martin, 4. 86

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE

Date de l'examen : 15 Juin.

Audierne G : 23, Ile de Sein 8. — Brest (Sainte-Anne) : Saint Martin G : 5 ; Kerbonne 11 ; Saint-

1111

1961
67 copies
6781 élèves

56 copies
30 copies
686 élèves

1961
200 copies
1081 élèves

1931
1307 élèves

1081
491
7542

1308
686
1993

Marc : 7 ; Ploumoguier G : 2. — *Briec* G : 7 G, 3 F. — *Châteauneuf* : 6, Landeleau 2, Plonévez 3, Saint-Goazec 6, Spézet 6, Collorec 7 G. — *Plonévez-Porzay* : 7 Plomodern 6, St-Nic 8, Cast 5, Locronan 4, Plogonnec 2. — *Concarneau* : 19 G, 15 F, Fouesnant 1 G, Trégunc 6 G, 14 F. — *Le Conquet* : 4 G. — *Crozon* G : 43 G, 8 F. — *Douarnenez* G : 63 G, Locronan 4 G, Poullan 4, Pouldergat 6. — *Guipavas* G : 17 G. — *Guissény* G : 59 G. — *Hanvec* : 4, Logonna 8, Rosnoën 2, Sizun 2. — *Henvic* : 4 G, 5 F ; Carantec 3, Taulé 6. — *Landerneau* G : 29 G, Le Calvaire 5, Plouédern 2, La Martyre 5, Ploudiry 9 G. — *Landivisiau* : 27 G, Bodilis 4, Plouneventer 7, Plouvorn 3 G, 5 F, Plouzévédé 7, St-Thégonnec 3 G, 7 F. — *Lannilis* : 16 G, 6 F, Kernilis 2, Landéda 3, Plouguerneau (bourg) 1 G, 9 F, Lilia 6 G, 2 F. — *Lesneven (N.-D. de Lourdes)* : Le Folgoat 6, Kernouës 1, St-Méen 4, Ploudaniel 7, Plounéour-Trez, 9 G, 4 F. — *Morlaix* G : 34 G. — *Notre-Dame du Mur* : 24, Lanmeur 4. — *Plabennec* G : 13 G, 1 F, Bohars 4. — *Pleyben* G : 14 G, Brasparts, 4. — *Plonévez-Porzay* : 7, Locronan 4, Cast 5, St-Nic 8, Plomodern 6. — *Ploudalmézeau* : 7 G, 3 F, Lampaul 5, Plouguin 4, St-Pabu 4 G. — *Plouescat* G : 30 G, 13 F, Cléder 6, Cléder G : 19, Tréflaouénan 3, Plouzévédé 7. — *Plougastel-Daoulas* G : 15 G, Loperhet 10. — *Pont-Croix* : 22 G. Plouhinec 12. — *Pont-l'Abbé* G : 76 G, Plonéour 16 G. — *Pont-l'Abbé* : Plobannalec, 4, Combrit 5, Lesconil 5, Plomeur 4, Treffiagat 2, Plonéour-Lanvern 7, Plovan 3, Plonéour-Lanvern 16 G. — *Kerfeunteun* G : 14 G, 7 F., Saint-Mathieu 1 G, Saint-Corentin 1 G, Fouesnant 1 G, Odet 7 G, Ergué-Armel 3, Ergué-Gabéric 5, Sainte-Bernadette 5, Odet 5, Landudec 3, Plogastel 6. — *Loperhet* : 10. — *Saint-Pol* G : 31 G, Plouénan 4, Plougoulm 7, Roscoff 3, Sibiril 1, Taulé 6, Carantec 3. — *Rosporden* G : 20 G, Elliant 4 G, 1 F. — *Saint-Renan* G : 29 G, 7 F, Plouzané 5 G. — *Quimperlé* G : 35 G, Querrien 4, Locunolé 3. — *Moëlan* : 8 G, 8 F, Clohars 12 G, 4 F, Riec 2 G, 7 F.

Corrections des Epreuves aux Certificats libres

Les copies des Certificats complémentaires seront corrigées le jeudi 22 Juin et celles du C. Sup. le 23 Juin.

Les écoles suivantes enverront pour les corrections le nombre de correcteurs indiqué par le chiffre qui suit le nom de l'école. Là où il n'y aura aucun chiffre on enverra 1 seul correcteur : ainsi : N.-D. du Mur, 4, veut

dire que l'école N.-D. du Mur enverra 4 correcteurs ; Lanmeur : l'école envoie 1 correcteur.

A Morlaix : Ecole Saint-Joseph, place Daumesnil :

C. Compl. : Ecoles de garçons : St-Joseph Morlaix, 4 ; St-Martin Morlaix, 2 ; Plougonven, Henvic, St-Thégonnec, St-Pol, 4 ; Roscoff, 2 ; Carhaix.

Ecoles de filles : Huelgoat, 3 ; N.-D. du Mur Morlaix, 4 ; St-Melaine, 3 ; St-Martin, 3 ; Ursulines, 3 ; Ploujean, Lanmeur, Guerlesquin, Plougonven, Plouigneau, Saint-Thégonnec, 2 ; Pleyber-Christ, Carhaix, 2 ; Taulé, Locquénol, Henvic, Carantec, St-Jean-du-Doigt, Plouézoc'h, Guiclan, Ste-Anne, St-Pol, 4 ; St-Pol, Charité, 3 ; Roscoff,

C. Supérieur : Ecoles de garçons : St-Joseph Morlaix, 2 ; Plouénan, 2 ; Santec, Guiclan St-Jacques, 4 ; St-Martin, Plougonven, Henvic, St-Thégonnec, St-Pol, 2 ; Roscoff, Carhaix.

Ecoles de filles : Huelgoat, 2 ; N.-D. du Mur, 3 ; St-Melaine, 2 ; St-Martin, 2 ; Ursulines, 3 ; St-Pol, Ste-Anne, 2 ; Charité, 2 ; Roscoff, Taulé, Santec, Guerlesquin, Ploujean, Carantec, St-Thégonnec, Carhaix, 2 ; Guiclan, St-Jacques.

A Quimper : au Likès : C. Comp. : Ecoles de garçons : Kerfeunteun, 2 ; Pluguffan, Likès, 4 ; St-Corentin, St-Mathieu, Odet ; Briec, 2 ; Concarneau, 2 ; Douarnenez, 2 ; Rosporden, 2 ; Pont-l'Abbé, 3 ; Locronan, Pleyben.

Ecoles de filles : Kerfeunteun, Pluguffan ; Quimper Ste-Anne, 3 ; St-Mathieu, 2 ; Ste-Thérèse, 2 ; Ste-Bernadette, Ergué-Armel, Ergué-Gabéric, Odet, Briec ; Concarneau, 2 ; Douarnenez, 2 ; Rosporden, Fouesnant, Pont-Croix, 2 ; Audierne ; Pont-l'Abbé, 2 ; Bannalec, 2 ; Pleyben.

C. Sup. : Ecoles de garçons : Kerfeunteun, 2 ; Likès, 4 ; Concarneau, Rosporden, Pont-l'Abbé, 2 ; Briec, Douarnenez, St-Corentin, St-Mathieu, Pluguffan.

Ecoles de filles : Kerfeunteun, Quimper Ste-Anne, 2 ; St-Mathieu, 2 ; Ste-Thérèse, 2 ; Ergué-Armel, Odet, Briec, Concarneau, Douarnenez, Rosporden, Bannalec, Pont-l'Abbé.

A Landerneau : Cours Normal : C. Comp. : Ec. de garçons : Ploudiry ; Landivisiau, 4 ; Plouescat, 2 ; Plouvorn ; Plougastel, bourg, 2 ; St-Adrien ; Landerneau, 4 ; Guipavas, 2 ; Lesneven, 2 ; Le Folgoat ; Plounéour-Trez.

Ecoles de filles : Landivisiau, 3 ; Plouescat, 2 ; Plouvorn ; Plougastel, bourg, 2 ; St-Adrien ; Hanvec ; Diri-

non ; Landerneau, St-J., 4 ; Le Calvaire, 3 ; Guipavas, 2 ; Plouédern ; Le Relecq ; Lesneven, 4 ; Ploudaniel ; Plounéour-Trez ; St-Méen.

C. Sup. : Ecoles de garçons : Ploudiry ; Landivisiau, 2 ; Plouescat, 2 ; Plougastel, bourg, 2 ; St-Adrien ; Landerneau, 2 ; Guipavas ; Lesneven ; Le Folgoat ; Plounéour-Trez.

Ecoles de filles : Landivisiau, 2 ; Plouescat ; Plouvorn ; Plougastel, bourg, 2 ; Saint-Julien, 2 ; Le Calvaire, 2 ; Guipavas ; Le Relecq ; Lesneven, 2 ; Ploudaniel.

A Brest : Ecole Immaculée-Conception, place Sanquer.
C. Compl. : Ecoles de garçons : Brest St-Martin, 2 ; Carmes, 2 ; Recouvrance, 2 ; Kérinou, 3 ; St-Pierre, 2 ; St-Marc, 2 ; Guissény, 3 ; Plabennec, 2 ; Milizac ; St-Renan, 2 ; Le Conquet ; Plouarzel ; Gouesnou.

Ecoles de filles : Brest, Providence, rue Malakoff, 3 ; St-Yves ; Recouvrance, 2 ; Ste-Anne, 3 ; Immaculée-Conception, 3 ; St-Pierre, 2 ; Kerbonne, 2 ; Lambézellec, bourg, 2 ; Kérinou, 2 ; Pilier-Rouge, 2 ; St-Marc, 2 ; St-Renan, 2 ; Le Conquet, 2 ; Ploudalmézeau, 2 ; Landeda ; Lannilis ; Plabennec ; Plouguin.

C. Sup. : Ecoles de garçons : Brest St-Martin ; Carmes ; Recouvrance ; Kérinou, 2 ; St-Pierre ; St-Marc ; Guissény ; Plabennec ; Milizac ; St-Renan ; Le Conquet ; Plouarzel ; Gouesnou.

Ecoles de filles : Providence, rue Malakoff, 2 ; St-Yves ; Recouvrance, 2 ; Ste-Anne, 2 ; Immac.-Conception, 2 ; St-Pierre ; Lambézellec, bourg, 2 ; Kérinou, 2 ; Pilier-Rouge, 2 ; St-Marc, 2 ; St-Renan ; Kerbonne ; Le Conquet ; Ploudalmézeau.

Candidats inscrits au Compl.: 1.239 ; au Sup.: 779 ; le nombre de correcteurs est prévu pour que chacun n'ait pas trop de copies. Il semble même que les corrections du Compl. étant terminées assez tôt le jeudi, toute la Commission du Compl. pourra commencer la correction du Sup., alléger ainsi la besogne de la Commission du Sup. qui, de la sorte, finira aisément ses corrections le vendredi matin.

Remarquez que, cette année-ci les écoles seront beaucoup moins dérangées que les années précédentes, puisque le maximum d'absence, et pour quelques-uns seulement, sera une demi-journée de classe, celle du vendredi matin.

Il faut, pour obtenir ce résultat, que pas un correcteur ne se dispense de répondre à la convocation.

L'Insp. diocésaine.

Cantines scolaires

Mlles les Directrices et MM. les Directeurs qui désirent recevoir une subvention pour leurs cantines sont priés d'adresser à M. Grill les renseignements suivants :

1° Nombre des élèves qui fréquentent la cantine.

Combien de ces élèves sont enfants d'assurés non agricoles.

2° Menu du repas.

3° Prix du repas.

4° Nombre des repas : a) gratuits ; b) à prix réduit.

Billets populaires de congé annuel

Le personnel enseignant peut bénéficier, une fois l'an, de ce billet, pour un voyage de vacances. Se renseigner à la gare. Un carnet est délivré pour cinq ans. Le demander deux mois à l'avance.

L'Education Physique féminine et l'Enseignement

Le Secrétariat central de la Fédération Nationale de l'Education Physique Féminine, 19, rue de Varenne, Paris 7^e, se met à la disposition des écoles pour leur fournir tous renseignements concernant l'organisation de la gymnastique scolaire d'après les exigences légales, pour leur procurer des monitrices, du matériel. Les écoles peuvent s'affilier à la Fédération.

Un Bulletin mensuel, « Le Rayon sportif féminin » est édité par le Secrétariat central de Paris, 19, rue de Varenne, 7^e, 18 francs. C'est une mine de documentation.

Congrès régional des Amicales de Bretagne

Le Congrès aura lieu à Quimper le 16 Juillet, sous la présidence de Son Excellence Monseigneur Duparc. Nous aurons des rapports intéressants sur le rôle des délégués et des bureaux dans les Amicales, sur le rôle des Amicales dans l'Action Catholique. MM. d'Azombuja et Marcille ont promis d'être des nôtres et peut-être M. Poupon. Enfin Monseigneur Duparc résumera les travaux et dégagera les directives.

Nous serons nombreux, puisque c'est le diocèse qui a eu l'honneur d'être élu pour abriter ce Congrès. Quand le programme sera bien arrêté, vous recevrez par des tracts, et par la voie des journaux, toutes les indications nécessaires.

Concours d'admission au Cours Normal St-Sébastien, Landerneau

Ce concours est fixé au 22 Juillet : les compositions seront données à l'Ecole Sainte-Anne de Quimper et au Cours Normal de Landerneau. Inscrivez au plus tôt vos candidates, en écrivant à Mlle Gourmelon, Directrice du Cours Normal Saint-Sébastien, Landerneau. Inutile de vous répéter ce que chaque année je vous redis au sujet du recrutement de ce Cours Normal pour lequel il nous faut et quantité et qualité.

O. SALOMON.

Kermesses de l'arrondissement de Quimperlé

J'espère que toutes les paroisses se feront un devoir de collaborer au succès de ces kermesses, absolument comme si elles se donnaient uniquement pour les œuvres paroissiales. De plusieurs endroits j'entends dire qu'on s'y est mis de tout cœur. Merci au nom de l'Enseignement libre diocésain.

L'INSPECTION DIOCÉSAIN.

Retraites du Personnel

Ai-je besoin d'insister pour vous dire que votre devoir est d'assister à ces Retraites ? Vous le savez bien, et quand vous vous en dispensez, vous savez très bien le sens et les conséquences de votre abstention. Pour ma part je ne trouve pas très logique qu'une institutrice vienne profiter de la Maison de Repos, donc accepte les avantages d'une Société sans se plier aux exigences, même si celles-ci lui coûtent un peu.

Pour les instituteurs elle a lieu à Quimper du 18 au 22 Juillet.

Pour les institutrices, à Quimper, du 31 Juillet au 4 Août, et, puisque la Retraite de Lesneven n'est pas encore reconstruite, la deuxième retraite se donnera au Calvaire de Landerneau, du 6 au 10 Août : ces deux dernières seront prêchées par M. le chanoine Messager, ancien Inspecteur diocésain.

Concours organisé par la Caisse d'Epargne de Brest

170 filles et 105 garçons ont pris part à ce concours, réservé à l'arrondissement de Brest. Chaque école ne pouvait présenter que 4 élèves, âgés au maximum de 12 ans : il a été maladroit d'en présenter de 13 ans ; ils ont été rayés sans aucune hésitation. Les copies ont été corrigées par des instituteurs et des institutrices de Quimper et environs, auxquels je renouvelle ma gratitude pour l'empressement et la bonne humeur avec lesquels ils ont accepté ce surcroît de travail. Dans le dernier *Sentier* je vous ai donné quelques appréciations sur le devoir d'arithmétique ; la rédaction française a fourni quelques excellentes copies : la meilleure note est 15, obtenue par Marie-Annick Le Guen, de l'Ecole Saint-Julien, de Landerneau.

Voici les noms des 10 premiers garçons et des 10 premières filles.

Le maximum des points était 40 : le nom qui suit les noms propres est celui de l'Ecole que fréquentent ces lauréats.

Garçons. — Roger Floc'h, Saint-Pierre-Quilbignon, 33 points ; 2. Yves Quéménéur, Saint-Pabu, 31 1/2 ;

3. Joseph Jamet, Saint-Marc, 30 ; 4. Emile Pellen, Ploudalmézeau, 29, et Louis Pronost, Lesneven, 29 ; 6. Pierre Quillec, Recouvrance, 28 1/2 ; 7. Joseph Yesou, Plougastel-Daoulas, 28 ; 8. Jean L'Hostis, Ploudalmézeau, 27 1/2, et Jean Dété, Saint-Martin, Brest, 27 1/2 ; 10. Joseph Bodénès, Plougastel-Daoulas, 27, et Jean Briant, Guipavas, 27.

Filles. — 1. Marie-Louise Paugam, Providence, Brest, 32 ; 2. Huguette Morin, Providence, Brest, 31 ; 3. Madeleine-Marie-Josèphe Phelepp, Kerbonne, 30 1/2 ; 4. Marie-Madeleine Gicquel, Saint-Marc, 28 ; 5. Denise-Paule Prigent, Kerbonne, 26, et Marie Queffurus, Providence, Brest 26 ; 7. Gisèle Le Page, Pilier-Rouge, 25 1/2, et Anne-Marie Larvor, Immaculée-Conception, Brest, 25 1/2, et Anne Creff, Ploudalmézeau, 25 1/2 ; 10. Marie-Annick Le Guen, Saint-Julien, Landerneau, 25, et Anne-Marie L'Hostis, Plabennec, 25.

Tout maître ou Maîtresse qui désire les notes de ses élèves n'a qu'à m'envoyer une enveloppe timbrée, avec son adresse écrite sur l'enveloppe, et à l'intérieur de cette enveloppe un papier avec les 4 noms de ses élèves, 3 traits verticaux pour tracer les colonnes dans lesquelles seront inscrites les notes : donc au haut de ces colonnes écrire dans cet ordre : Arithmétique ; Rédaction.

O. SALOMON.

Textes des devoirs donnés pour le Concours de la Caisse d'Epargne de Brest :

Problèmes.

1° L'huile a pour densité 0,915. On a payé 6 kgs de cette huile 90 fr. A combien revient le litre. (3 points.)

2. Une table est recouverte d'un tapis qui déborde sur tout son pourtour de 10 cm. Le périmètre de la table est de 6 m. 40 et sa largeur est le tiers de sa longueur. Quelle est la surface de ce tapis. (6 points.)

3. Convertir 4 jours 45 centièmes, en jours, heures et minutes. (5 points.)

4. Un bassin cylindrique a une circonférence de 1 m. 20 à sa base. On y verse 8 hl. 12 l. d'eau. A quelle hauteur monte-t-elle dans le bassin ? (6 points.) — Par erreur la dactylo a mis 1 m. 20 au lieu de 7 m. 20.

Rédaction.

En classe, le maître ou la maîtresse vous a exhortés à économiser. Vous écrivez à un ami ou à une amie pour

lui redire ce que vous avez entendu, pour lui raconter les discussions qui se sont produites à ce sujet à la sortie de la classe, et pour lui faire part de ce que vous avez résolu de faire à l'avenir.

Remboursement des frais de déplacement pour les cours de défense passive

La Préfecture maritime prie MM. les instituteurs et professeurs de Collège, MM^{les} les institutrices qui ont eu des frais de voyage pour se rendre aux cours de défense passive, d'envoyer à M. Salomon, 12, place de Brest, l'état suivant exactement rempli et dans son entier. M. l'Inspecteur le fera parvenir en bloc à la Préfecture. Prière de n'omettre aucun des renseignements demandés, surtout de ne pas oublier de signer et de donner son adresse. Il importe que ces renseignements me parviennent au plus tôt. Plusieurs instituteurs ont déjà écrit directement à M. le capitaine de vaisseau R. Marie : ceux-là n'ont pas à établir la statistique ci-dessous.

ENSEIGNEMENT LIBRE

ETAT pour servir au décompte des frais de déplacement et de séjour, à l'occasion des conférences de défense passive.

Nom (prénoms) Célibataire ou chef de famille.
Commune

Conférences de défense passive de (*nom du centre d'instruction*).

Les et Mai 1939.

Premier jour.

Heure de départ Heure de retour
Absence : *tant d'heures.*

Deuxième jour.

Heure de départ Heure de retour
Absence : *tant d'heures.*

Sommes déboursées pour le transport
(Chemin de fer ou car.)

Date
Signature et adresse